

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

---

**AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 773 915  
SOIT AU 267, ROUTE 139**

---

**AVIS PUBLIC**, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 4 février 2019, qui se tiendra à compter de 20 h, à la salle du conseil (Centre communautaire) située au 893 rue Moreau à Wickham, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure porte sur trois éléments suivants :

- d'autoriser, pour le bâtiment principal une marge avant de 14.21 mètres au lieu de celle de 15 mètres prescrite au règlement de zonage;
- d'autoriser, pour le bâtiment principal une marge latérale droite de 2.86 mètres au lieu de celle de 5 mètres prescrite au règlement de zonage;
- d'autoriser, pour la piscine hors sol une distance entre la limite de propriété et toute partie de sa construction de 1.77 mètre au lieu de celle de 2 mètres prescrite au règlement de zonage.

Au cours de cette séance du conseil, les membres du conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**DONNÉ A WICKHAM CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER 2019.**

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier